



Fuite d'eau venat du toit sur maison neuve

Par **oriane_old**, le **24/11/2007** à **20:07**

Bonjour,rnj' ai fait construire une maison il y a 5 mois par une société.Au première pluie j' ai eu des fuites d'eau autour d'un velux.La société est venu est m'a colmaté avec du silicone la fuite.Maintenant il pleut depuis 3 jours j'ai des fuites de partout...autour des velux le log de tous les murs.Maintenant ça a traversé le planché et ça coule jusqu'au rez de chaussez.J'ai de l'eau qui coule même autour des cables électriques.J'ai appelé la société qui m'a dit qu'elle ne pouvait rien faire pour le moment et qu'elle savait pas quoi me dire et m'a racrochée au nez.Que dois je faire et qu'elle procédure .Merci beaucoup pour votre réponse.

Par **jeetendra**, le **24/11/2007** à **20:26**

bonsoir, envoyez lui une lrar lui enjoignant d'effectuer les travaux de remise en etat conformement au contrat que vous avez conclu et signé avec lui, faite constater et expertisez les degats, demandez lui le nom de sa compagnie d'assurance garantissant sa responsabilité professionnelle.rnrnA défaut de reponse de sa part àpres mise en demeure par lrac, vous pouvez saisir le juge afin qu'il soit condamner à vous indemnisez pour mauvaise execution du contrat, cordialement

Par **oriane_old**, le **25/11/2007** à **18:50**

Merci beaucoup pour votre réponse; lrar signifie t' il bien lettre recommandé avec accusé de reception.Merci d'avance.

Par **jeetendra**, le **25/11/2007** à **19:27**

bonsoir, oui lettre recommandée avec accusé de reception, cordialement